nête et à l'équité des représentants du pays et de tous les citoyens, auxquels je dénonce le traître et la trahison.

Eugène TURPIN.

N.-B. — J'ai l'honneur de vous adresser par le même courrier un extrait de mon livre *Comment on assassine la France* (Sayine, éditeur), dans lequel vous trouverez des preuves irréfutables et l'historique complet de cette épouvantable trahison.

Je me tiens à votre disposition, 18, avenue Montaigne, à Colombes (Seine) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 2 à 5 heures, sur demande, afin de pouvoir, au besoin, vous renseigner et soumettre l'une des séries de photographie (lettres, pièces, plans, etc.) constituant le dossier complet, que personne dont la position justifiait cette production de preuves.

Le lendemain de l'apparition du livre, le parquet général ministériel de l'affaire M. Athalin, juge d'instruction, qui décernait un mandat d'amener contre M. Turpin et contre M. Triponé, c'est-à-dire contre le dénonciateur et le dénoncé.

En même temps il dressait un mandat de saisie de l'ouvrage et chargeait M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, de l'exécuter.

Le délit visé est celui de divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sûreté extérieure, qui est prévu par la loi du 18 avril 1886.

L'arrestation de M. Turpin

Des divers mandats ont été exécutés dans la journée d'hier.

A six heures du matin, MM. Goron, chef de la sûreté, Athalin, juge d'instruction, Bernaston, procureur de la République, et plusieurs inspecteurs de la sûreté, arrivaient au domicile de M. Turpin, à Colombes. M. Athalin était porteur de l'ordre de mandat d'amener contre M. Turpin, c'est-à-dire contre le dénonciateur et le dénoncé.

Lorsqu'ils se présentèrent, il leur fut répondu que M. Turpin était absent et en route d'ouvrir. M. Turpin était, en effet, parti pour Paris à neuf heures du matin.

Malgré les sommations d'ouvrir au nom de la loi, il fallut escalader le mur du jardin. M. Turpin était bien réellement parti pour Paris.

Après avoir fait occuper la maison et garder les issues, M. Bernaston revint à Paris.

A sept heures arrive M. Turpin, qui fut immédiatement mis en état d'arrestation et brièvement interrogé.

Après quoi, on procéda à des perquisitions très minutieuses.

La maison fut explorée du haut en bas. De nombreux papiers furent saisis et placés dans une malle que M. Athalin apporte avec lui.

Le premier et le second étage furent à leur tour passés en revue et, là encore, on saisit différents papiers.

Tout ce qui n'a pas pu loger dans la malle rapportée à Paris a été placé dans une pièce séparée sur laquelle les scellés ont été apposés.

Les perquisitions durèrent jusqu'à 10 heures et demie. Deux fiacres ramenèrent à Paris les magistrats, la police, le prisonnier et les documents.

Chez M. Triponé

M. Triponé, représentant de commerce, a été arrêté, vers midi, à son domicile parisien, 39 bis, boulevard d'Argenson, à Neuilly-sur-Seine, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, le capitaine en premier du 2 régiment territorial d'artillerie, en garnison à Belfort, et chevalier de la Légion d'honneur.

Les bureaux de M. Emile Triponé sont situés à Paris, 80, rue de Rome; ils sont installés au rez-de-chaussée, dans un vaste appartement de six pièces dont les fenêtres donnent sur la rue de Stockolm, en face la gare Saint-Lazare. M. Triponé s'était rendu à son bureau ce matin et il en était parti vers 9 heures et demie pour aller déjeuner à Neuilly, avec sa femme et ses quatre enfants.

Le personnel de M. Triponé se composait de trois personnes auxquelles il était uni par des liens de famille : M. Fouvrier père, employé comme dessinateur; M. Fouvrier fils, expéditionnaire, et Octave Marie, comptable, plus un garçon de bureau. Il était le représentant en France, de M. Vavasseur, l'un des directeurs de la maison Armstrong de Newcastle, de MM. Greenwood et Batley, de Leeds, pour le compte desquels il a vendu aux arsenaux français un grand nombre de machines-outils destinées à la fabrication du matériel de guerre.

M. Emile Triponé est originaire de Belfort, et la plus grande partie de sa famille habite cette ville.

Saisie du livre

Hier, vers quatre heures, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, entrait, comme par hasard et sans être reconnu de personne, à la librairie Savine, 12, rue des Pyramides, et demandait à un des employés: *Comment on a vendu le méfinite.*

L'employé se mit en devoir de servir son acheteur inconnu.

— Il m'en faudrait d'autres, dit alors M. Clément.

— Combien en voulez-vous?

— Il me les faut tous. Je suis M. Clément, et je viens pour saisir tous les exemplaires de cet ouvrage, répondit le commissaire aux délégations judiciaires, en saisissant un bon d'échappe. Aussitôt prend fin cette comédie de librairie. M. Savine était absent. Ses employés quelque peu effarés n'ont pu que s'incliner devant les injonctions de M. Clément, et ont assisté à l'enlèvement de tous les exemplaires se trouvant dans la librairie, au peu plus de 1300.

Cette saisie préventive a été opérée en vertu d'un mandat délivré par M. Athalin, juge d'instruction, pour divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sécurité extérieure. (Loi du 18 avril 1886).

Tous les volumes saisis ont été entassés dans un fiacre à deux chevaux, le fiacre 14,550, et dirigés sur la préfecture de police, sous l'oeil vigilant de M. Clément.

Détail amusant : Un exemplaire réservé pour M. Decoulède et à lui dédié par l'auteur, était sur la table sur laquelle M. Clément a rédigé son procès-verbal de saisie.

Cet exemplaire a échappé à l'oeil inquisiteur de M. Clément.

La saisie du livre de M. Turpin n'arrêtera pas, croyons-nous, la divulgation de la livraison de la méfinite.

M. Turpin avait quelque raison de craindre ce qui lui est arrivé, a fait préparer en Belgique une édition de son livre.

M. Savine avait pris les plus grandes précautions avant, et à deux reprises l'ouvrage de M. Turpin. Il l'avait fait imprimer secrètement par un imprimeur autre que ceux qui travaillent habituellement pour sa maison.

Chez M. Savine

M. Savine, l'éditeur du livre saisi, n'est pas à son magasin de la rue des Pyramides, ce qui est assez naturel, puisque c'est aujourd'hui dimanche.

Nous sommes allés également à son domicile personnel à Ville d'Avray.

Là, on nous a répondu que M. Savine était parti samedi soir en province et qu'il ne reviendrait pas avant mardi matin au plus tôt.

Au Ministère de la Guerre

Comme bien on pense, tout le monde a bouche close au ministère de la guerre, où nous avons vainement essayé d'obtenir quelques renseignements complémentaires.

Le général Ladvocat, mis en cause par M. Turpin comme président de la commission du Comité institué par M. de Freycinet, se renferme dans la réserve la plus absolue.

Il est d'autant moins disposé à se laisser interviewer qu'une phrase de lui a été récemment apportée dans les débats relatifs aux canons Armstrong, l'autre jour à la Chambre.

Cette phrase, mal interprétée, a fort péniblement affecté le général Ladvocat.

Dans le monde politique

La surprise a été moins grande qu'on le pourrait croire dans le monde politique. Nombre de députés et de sénateurs avaient lu ou du moins parcouru le livre de M. Turpin, sans y attacher grande importance.

Nombre de députés et de sénateurs avaient lu ce dossier complet, que personnes dont la position justifiait cette production de preuves.

Le lendemain de l'apparition du livre, le parquet général ministériel de l'affaire M. Athalin, juge d'instruction, qui décernait un mandat d'amener contre M. Turpin et contre M. Triponé, c'est-à-dire contre le dénonciateur et le dénoncé.

En même temps il dressait un mandat de saisie de l'ouvrage et chargeait M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, de l'exécuter.

Le délit visé est celui de divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sûreté extérieure, qui est prévu par la loi du 18 avril 1886.

L'arrestation de M. Turpin

Des divers mandats ont été exécutés dans la journée d'hier.

A six heures du matin, MM. Goron, chef de la sûreté, Athalin, juge d'instruction, Bernaston, procureur de la République, et plusieurs inspecteurs de la sûreté, arrivaient au domicile de M. Turpin, à Colombes. M. Athalin était porteur de l'ordre de mandat d'amener. Lorsqu'ils se présentèrent, il leur fut répondu que M. Turpin était absent et en route d'ouvrir. M. Turpin était, en effet, parti pour Paris à neuf heures du matin.

Malgré les sommations d'ouvrir au nom de la loi, il fallut escalader le mur du jardin. M. Turpin était bien réellement parti pour Paris.

Après avoir fait occuper la maison et garder les issues, M. Bernaston revint à Paris.

A sept heures arrive M. Turpin, qui fut immédiatement mis en état d'arrestation et brièvement interrogé.

Après quoi, on procéda à des perquisitions très minutieuses.

La maison fut explorée du haut en bas. De nombreux papiers furent saisis et placés dans une malle que M. Athalin apporte avec lui.

Le premier et le second étage furent à leur tour passés en revue et, là encore, on saisit différents papiers.

Tout ce qui n'a pas pu loger dans la malle rapportée à Paris a été placé dans une pièce séparée sur laquelle les scellés ont été apposés.

Les perquisitions durèrent jusqu'à 10 heures et demie. Deux fiacres ramenèrent à Paris les magistrats, la police, le prisonnier et les documents.

Chez M. Triponé

M. Triponé, représentant de commerce, a été arrêté, vers midi, à son domicile parisien, 39 bis, boulevard d'Argenson, à Neuilly-sur-Seine, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, le capitaine en premier du 2 régiment territorial d'artillerie, en garnison à Belfort, et chevalier de la Légion d'honneur.

Les bureaux de M. Emile Triponé sont situés à Paris, 80, rue de Rome; ils sont installés au rez-de-chaussée, dans un vaste appartement de six pièces dont les fenêtres donnent sur la rue de Stockolm, en face la gare Saint-Lazare. M. Triponé s'était rendu à son bureau ce matin et il en était parti vers 9 heures et demie pour aller déjeuner à Neuilly, avec sa femme et ses quatre enfants.

Le personnel de M. Triponé se composait de trois personnes auxquelles il était uni par des liens de famille : M. Fouvrier père, employé comme dessinateur; M. Fouvrier fils, expéditionnaire, et Octave Marie, comptable, plus un garçon de bureau. Il était le représentant en France, de M. Vavasseur, l'un des directeurs de la maison Armstrong de Newcastle, de MM. Greenwood et Batley, de Leeds, pour le compte desquels il a vendu aux arsenaux français un grand nombre de machines-outils destinées à la fabrication du matériel de guerre.

M. Emile Triponé est originaire de Belfort, et la plus grande partie de sa famille habite cette ville.

Saisie du livre

Hier, vers quatre heures, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, entrait, comme par hasard et sans être reconnu de personne, à la librairie Savine, 12, rue des Pyramides, et demandait à un des employés: *Comment on a vendu le méfinite.*

L'employé se mit en devoir de servir son acheteur inconnu.

— Il m'en faudrait d'autres, dit alors M. Clément.

— Combien en voulez-vous?

— Il me les faut tous. Je suis M. Clément, et je viens pour saisir tous les exemplaires de cet ouvrage, répondit le commissaire aux délégations judiciaires, en saisissant un bon d'échappe. Aussitôt prend fin cette comédie de librairie. M. Savine était absent. Ses employés quelque peu effarés n'ont pu que s'incliner devant les injonctions de M. Clément, et ont assisté à l'enlèvement de tous les exemplaires se trouvant dans la librairie, au peu plus de 1300.

Cette saisie préventive a été opérée en vertu d'un mandat délivré par M. Athalin, juge d'instruction, pour divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sécurité extérieure. (Loi du 18 avril 1886).

Tous les volumes saisis ont été entassés dans un fiacre à deux chevaux, le fiacre 14,550, et dirigés sur la préfecture de police, sous l'oeil vigilant de M. Clément.

Détail amusant : Un exemplaire réservé pour M. Decoulède et à lui dédié par l'auteur, était sur la table sur laquelle M. Clément a rédigé son procès-verbal de saisie.

Cet exemplaire a échappé à l'oeil inquisiteur de M. Clément.

La saisie du livre de M. Turpin n'arrêtera pas, croyons-nous, la divulgation de la livraison de la méfinite.

M. Turpin avait quelque raison de craindre ce qui lui est arrivé, a fait préparer en Belgique une édition de son livre.

M. Savine avait pris les plus grandes précautions avant, et à deux reprises l'ouvrage de M. Turpin. Il l'avait fait imprimer secrètement par un imprimeur autre que ceux qui travaillent habituellement pour sa maison.

Chez M. Savine

M. Savine, l'éditeur du livre saisi, n'est pas à son magasin de la rue des Pyramides, ce qui est assez naturel, puisque c'est aujourd'hui dimanche.

Nous sommes allés également à son domicile personnel à Ville d'Avray.

Là, on nous a répondu que M. Savine était parti samedi soir en province et qu'il ne reviendrait pas avant mardi matin au plus tôt.

Au Ministère de la Guerre

Comme bien on pense, tout le monde a bouche close au ministère de la guerre, où nous avons vainement essayé d'obtenir quelques renseignements complémentaires.

Le général Ladvocat, mis en cause par M. Turpin comme président de la commission du Comité institué par M. de Freycinet, se renferme dans la réserve la plus absolue.

Il est d'autant moins disposé à se laisser interviewer qu'une phrase de lui a été récemment apportée dans les débats relatifs aux canons Armstrong, l'autre jour à la Chambre.

Cette phrase, mal interprétée, a fort péniblement affecté le général Ladvocat.

Dans le monde politique

La surprise a été moins grande qu'on le pourrait croire dans le monde politique. Nombre de députés et de sénateurs avaient lu ou du moins parcouru le livre de M. Turpin, sans y attacher grande importance.

Nombre de députés et de sénateurs avaient lu ce dossier complet, que personnes dont la position justifiait cette production de preuves.

Le lendemain de l'apparition du livre, le parquet général ministériel de l'affaire M. Athalin, juge d'instruction, qui décernait un mandat d'amener contre M. Turpin et contre M. Triponé, c'est-à-dire contre le dénonciateur et le dénoncé.

En même temps il dressait un mandat de saisie de l'ouvrage et chargeait M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, de l'exécuter.

Le délit visé est celui de divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sûreté extérieure, qui est prévu par la loi du 18 avril 1886.

L'arrestation de M. Turpin

Des divers mandats ont été exécutés dans la journée d'hier.

A six heures du matin, MM. Goron, chef de la sûreté, Athalin, juge d'instruction, Bernaston, procureur de la République, et plusieurs inspecteurs de la sûreté, arrivaient au domicile de M. Turpin, à Colombes. M. Athalin était porteur de l'ordre de mandat d'amener. Lorsqu'ils se présentèrent, il leur fut répondu que M. Turpin était absent et en route d'ouvrir. M. Turpin était, en effet, parti pour Paris à neuf heures du matin.

Malgré les sommations d'ouvrir au nom de la loi, il fallut escalader le mur du jardin. M. Turpin était bien réellement parti pour Paris.

Après avoir fait occuper la maison et garder les issues, M. Bernaston revint à Paris.

A sept heures arrive M. Turpin, qui fut immédiatement mis en état d'arrestation et brièvement interrogé.

Après quoi, on procéda à des perquisitions très minutieuses.

La maison fut explorée du haut en bas. De nombreux papiers furent saisis et placés dans une malle que M. Athalin apporte avec lui.

Le premier et le second étage furent à leur tour passés en revue et, là encore, on saisit différents papiers.

Tout ce qui n'a pas pu loger dans la malle rapportée à Paris a été placé dans une pièce séparée sur laquelle les scellés ont été apposés.

Les perquisitions durèrent jusqu'à 10 heures et demie. Deux fiacres ramenèrent à Paris les magistrats, la police, le prisonnier et les documents.

Chez M. Triponé

M. Triponé, représentant de commerce, a été arrêté, vers midi, à son domicile parisien, 39 bis, boulevard d'Argenson, à Neuilly-sur-Seine, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, le capitaine en premier du 2 régiment territorial d'artillerie, en garnison à Belfort, et chevalier de la Légion d'honneur.

Les bureaux de M. Emile Triponé sont situés à Paris, 80, rue de Rome; ils sont installés au rez-de-chaussée, dans un vaste appartement de six pièces dont les fenêtres donnent sur la rue de Stockolm, en face la gare Saint-Lazare. M. Triponé s'était rendu à son bureau ce matin et il en était parti vers 9 heures et demie pour aller déjeuner à Neuilly, avec sa femme et ses quatre enfants.

Le personnel de M. Triponé se composait de trois personnes auxquelles il était uni par des liens de famille : M. Fouvrier père, employé comme dessinateur; M. Fouvrier fils, expéditionnaire, et Octave Marie, comptable, plus un garçon de bureau. Il était le représentant en France, de M. Vavasseur, l'un des directeurs de la maison Armstrong de Newcastle, de MM. Greenwood et Batley, de Leeds, pour le compte desquels il a vendu aux arsenaux français un grand nombre de machines-outils destinées à la fabrication du matériel de guerre.

M. Emile Triponé est originaire de Belfort, et la plus grande partie de sa famille habite cette ville.

Saisie du livre

Hier, vers quatre heures, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, entrait, comme par hasard et sans être reconnu de personne, à la librairie Savine, 12, rue des Pyramides, et demandait à un des employés: *Comment on a vendu le méfinite.*

L'employé se mit en devoir de servir son acheteur inconnu.

— Il m'en faudrait d'autres, dit alors M. Clément.

— Combien en voulez-vous?

— Il me les faut tous. Je suis M. Clément, et je viens pour saisir tous les exemplaires de cet ouvrage, répondit le commissaire aux délégations judiciaires, en saisissant un bon d'échappe. Aussitôt prend fin cette comédie de librairie. M. Savine était absent. Ses employés quelque peu effarés n'ont pu que s'incliner devant les injonctions de M. Clément, et ont assisté à l'enlèvement de tous les exemplaires se trouvant dans la librairie, au peu plus de 1300.

Cette saisie préventive a été opérée en vertu d'un mandat délivré par M. Athalin, juge d'instruction, pour divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sécurité extérieure. (Loi du 18 avril 1886).

Tous les volumes saisis ont été entassés dans un fiacre à deux chevaux, le fiacre 14,550, et dirigés sur la préfecture de police, sous l'oeil vigilant de M. Clément.

Détail amusant : Un exemplaire réservé pour M. Decoulède et à lui dédié par l'auteur, était sur la table sur laquelle M. Clément a rédigé son procès-verbal de saisie.

Cet exemplaire a échappé à l'oeil inquisiteur de M. Clément.

La saisie du livre de M. Turpin n'arrêtera pas, croyons-nous, la divulgation de la livraison de la méfinite.

M. Turpin avait quelque raison de craindre ce qui lui est arrivé, a fait préparer en Belgique une édition de son livre.

M. Savine avait pris les plus grandes précautions avant, et à deux reprises l'ouvrage de M. Turpin. Il l'avait fait imprimer secrètement par un imprimeur autre que ceux qui travaillent habituellement pour sa maison.

Chez M. Savine

M. Savine, l'éditeur du livre saisi, n'est pas à son magasin de la rue des Pyramides, ce qui est assez naturel, puisque c'est aujourd'hui dimanche.

Nous sommes allés également à son domicile personnel à Ville d'Avray.

Là, on nous a répondu que M. Savine était parti samedi soir en province et qu'il ne reviendrait pas avant mardi matin au plus tôt.

Au Ministère de la Guerre

Comme bien on pense, tout le monde a bouche close au ministère de la guerre, où nous avons vainement essayé d'obtenir quelques renseignements complémentaires.

Le général Ladvocat, mis en cause par M.

L'AGITATION OUVRIÈRE

A SAINS DU NORD

Les grévistes de Sains, qui s'étaient réunis en assez grand nombre, ont empêché samedi après-midi, vers deux heures, les ouvrières des filatures Maillatte et Maréjade de reprendre le travail; les cuisiniers venus en toute hâte pour alimenter les fours qui ont été éteints; le gendarmerie arrêta Théophine Boudon, âgée de 23 ans, et Aline Bosquette, âgée de 19 ans, toutes deux ouvrières.

Les prévenues, qui s'opposaient le matin à ce que les ouvrières, ceux-ci pour se défendre, qui tout le long de leurs journées, une longueur de grévistes surtout été atteint pour en moins blessés.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Fin de la grève

Mons, 24 mai. — La grève sera complètement terminée dans les Borinages demain matin, excepté aux Pâturages où la section des chevaliers du travail, qui paraît vouloir la continuer pour l'obtention de la journée de 8 heures et l'augmentation des salaires comme dans le bassin de Charleroi.

Les avaries réactionnaires

Liège, 24 mai. — Un avocat libéral de Liège qui, au cours de plusieurs discours très violent dans un meeting socialiste, a été suspendu pour un mois par le conseil de discipline de l'ordre.

Chronique du Sport

ROUBAIX-TOURCOING

Les Régates du Blanc-Seau

La pluie, la mauvaise température, est venue contrarier et les apprêts et la fête organisée par la société « l'Avron » mais nos lecteurs savent, du reste, que les sports dits qui ne peuvent être remises.

Des régates nautiques ayant lieu chaque dimanche dans une ville différente, il n'est pas possible d'ajourner ce genre de sport.

Chaque année, quelque temps qu'il fasse, les Roubaisiens et Tourquennois se rendent en masse au Blanc-Seau, où ils apportent la plus vive animation.

Hier, la rue de Mouveaux, depuis le pont du chemin de fer jusqu'au pont du canal, avait été superbement décorée; chez le sympathique président, M. Victor Vaissier, on remarquait beaucoup la splendeur des décors.

A l'entrée de Roubaix, une banderole mise gracieusement à la disposition du cercle de l'Avron par l'administration municipale : « Tourcoing, centre du fouillage de draps, portait du côté de Roubaix, l'inscription : *Régates générales*; de l'autre : *Honneur aux vainqueurs.*

Presque toutes les habitations avaient arboré le drapeau tricolore.

Il était trois heures, lorsque commença la course.

Le jury composé de MM. Victor Vaissier, président du Cercle de l'Avron de Roubaix; Lemaire, du club Tro-Etoiles de Roubaix; Vermeersch, du Cercle Tourquennois; Dufrasne, président de la Fédération du Nord; Adam, de l'Emulation nautique de Boulogne; Moulin, du Rolling Club de Roubaix; Dehon, du Union nautique de Saint-André-les-Lille; Membri, du Sport nautique de Valenciennes; Dehon, de l'Union nautique de Roubaix; Lemaire, du Sport nautique d'Amiens et représentant le Sport nautique d'Abbeville.

1re Course. — Embarcations de plaisance (3 places sans portage de sièges). Parcours : rameurs en pointe ou en couple. Parcours : 1,200 mètres. — 2 virages. 1er Prix : Une médaille d'argent, 3 insignes et 20 francs. — 2e Prix : Une médaille de bronze, 3 insignes et 10 francs. — Premier prix *Sans Façon* du cercle de l'Avenir de Roubaix, 6 m. 10 s. — Deuxième prix *Le Cornard* du Sport Nautique de Valenciennes, 6 m. 19 s.

2e Course. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions. — Bordant 2 virons de pointe (Juniors).

Parcours : 1,200 mètres. — 2 virages.

1er prix : Une médaille d'argent, 3 insignes et 40 francs. — 2e prix : Une médaille de bronze, 3 insignes et 30 francs. — 3e prix : Une médaille de bronze et 3 insignes.

Premier prix : « Y a rien », du Sporting dunkerquois, 5 m. 45 s. — Deuxième : « Tilebelule », de Sport Nautique, d'Amiens, 5 m. 50 s. 1/2. — Troisième : « La Tulle », Emulation nautique de Boulogne, 5 m. 55 s.

3e Course. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions. — Bordant 2 avirons de couple (Juniors).

Parcours, 1,200 mètres, 2 virages.

1er prix, une médaille de vermeil, 3 insignes et 60 francs. — 2e prix, une médaille d'argent, 3 insignes et 25 francs. — 3e prix, une médaille de bronze et 3 insignes.

1er prix, Trophée de l'Union nautique de Boulogne, 5 m. 11 s. 1/2. — 2e, Villain, du Boulogne-Club de Boulogne, 5 m. 15 s. — « Y a rien », du Sporting-Dunkerquois, 5 m. 47 s.

5e course. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions. — Bordant 4 avirons de pointe (séniors).

Parcours, 1,200 mètres, 2 virages.

1er prix, une médaille de vermeil, 3 insignes et 60 francs. — 2e prix, une médaille d'argent, 3 insignes et 25 francs. — 3e prix, une médaille de bronze et 3 insignes.

1er prix, Trophée de l'Union nautique de Boulogne, 5 m. 11 s. 1/2. — 2e, Villain, du Boulogne-Club de Boulogne, 5 m. 15 s. — « Y a rien », du Sporting-Dunkerquois, 5 m. 47 s.

5e course. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions. — Bordant 4 avirons de pointe (séniors). Parcours : 2,400 mètres. — 2 virages.

1er prix : une médaille de vermeil, 3 insignes et 60 francs. — 2e prix, une médaille d'argent, 3 insignes et 25 francs. — 3e prix, une médaille de bronze et 3 insignes.

1er prix, Trophée de l'Union nautique de Boulogne, 5 m. 11 s. 1/2. — 2e, Villain, du Boulogne-Club de Boulogne, 5 m. 15 s. — « Y a rien », du Sporting-Dunkerquois, 5 m. 47 s.

5e course. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions. — Bordant 4 avirons de couple (Seniors). — 1er Prix : Un objet d'art, une médaille de vermeil et 4 insignes. — 2e Prix : Une médaille d'argent, 4 insignes et 30 francs. — 3e Prix : Une médaille de bronze et 4 insignes. — 1er Prix : Quand même du cercle de l'Avron de Roubaix, 5 m. 30 s. — 2e Prix : Fressine du Sport nautique d'Amiens. — 3e Prix : Boule d'or, de l'Union nautique de Valenciennes, 5 m. 43 s.

7e Course. — Périssoires, parcours 4 200 mètres. — 2 virages.

1er prix : Une médaille d'argent, 4 insignes et 60 francs. — 2e prix : Une médaille de bronze, 4 insignes et 40 francs. — 3e prix : Une médaille de bronze et 4 insignes.

1er prix : Rendez-vous du Sport nautique d'Abbeville. — 2me : Pirouette de St-André-les-Lille. — 3e : Coquelicot du Sport nautique d'Amiens.

8e course. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions. — Bordant 4 avirons de pointe (Seniors). Parcours : 2400 mètres. — 2 virages.

1er prix : une médaille de vermeil, 5 insignes et 200 francs, don offert par M. Allin Lagache, conseiller général et maire de Roubaix.

2e prix : une médaille d'argent, 5 insignes et 100 francs.

3e prix : une médaille de bronze, 5 insignes et 25 francs.

Premier prix, « Ruy-Blas », de l'Emulation nautique de Boulogne-sur-Mer, 10 m. 41 s. Deuxième, « Mas-Tow » de l'Union nautique de Valenciennes, 11 m. 4 s. Troisième « Coquelicot, du Sporting-Club d'Armentières.

Cette dernière course a présenté un intérêt tout passionné; l'un des sportsmen d'Armentières a eu sa banquette enlevée par un faux mouvement, ce qui fit perdre plus d'une minute à l'équipe.

Néanmoins, Coquelicot est arrivé bon troisième.

9e course. — Périssoires, à obstacles. — Parcours, 800 mètres. — 1 virage.

1er prix, une médaille d'argent, 1 insigne et 10 francs. — 2e prix, une médaille de bronze, 1 insigne et 5 francs. — 3e prix, une médaille de bronze et 1 insigne.

1er prix, Surcouf, du Sport nautique d'Abbeville; 2e, Nice et versa, de Saint-Aubert-les-Lille; 3e, Miss Cuvelle, de Sporting-Club d'Armentières.

Pendant toute la durée des régates l'harmonie *Le Concordia* a exécuté plusieurs morceaux qui ont été répétés, qui ont obtenu un grand succès.

Après la distribution des prix, qui a eu lieu sur la tribune des comités, les différentes Sociétés nautiques se sont réunis au Café « Belle Vue », dans un banquet. Du nombreux toasts ont été portés.

La Vierge des Vosges

En Vente dans nos Bureaux

LES RAPPORTS

1e Sur la Filature de Lin, de Chanvre et de Jute

2e Sur les Tissus de Lin et de Chanvre.

Faits par M. PIERRE LEGRAND

au nom de la Commission des Douanes

Avec les Tarifs des droits proposés

Prix de chaque brochure : **0,50 cent.**

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici le relevé des votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins de la séance du 23 mai :

1° Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant suspension du d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887.

Tous ont voté pour, sauf MM. Boulanger, Bernet, Achille Fanien, *de Freycinetite*, Georges Graux, Jonnart, Ledieu, *Plichon*, *Léon Renard*, Taillandier et *Thellier du Poncheville*, qui ont voté *contre*. Se sont abstenus, MM. *Lutou Michau* et *Trannin*. Absents par congé, MM. Boudenoet et *Béjardin-Verhinder*.

La chambre a adopté.

2° Sur l'ensemble de la proposition de loi portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887;

Tous ont voté *pour*, sauf MM. Boulanger, Bernet, Achille Fanien, *de Freycinetite*, Georges Graux, Jonnart, Ledieu, *Plichon*, *Léon Renard*, Taillandier et *Thellier du Poncheville*, qui ont voté *contre*.

Se sont abstenus, MM. *Lutou* et *Trannin*.

Absents par congé : MM. Boudenot et *Béjardin-Verhinder*.

Causeries Roubaisiennes

FLANERIE

L'autre jour je n'ennuyais, ou plutôt j'avais la flemme, autant qu'on peut l'avoir quand il fait beau soleil, et que le printemps vous force à mettre le nez dehors, histoire de voir si les feuilles viennent aux arbres. J'allais les mains dans les poches me dirigeant vers le parc de Barbieux. Le *beau jardin* comme on l'appelle ici — en quoi on a pas tort, du reste, — quand il fait un peu chaud, attire le marché. Après tout, il n'est pas déjà si ennuyeux le marché de Roubaix! Et puis, demandez à quelques ouvrières du quartier s'ils y *font leur heure*. Comptez donc avec eux, combien, dès la première heure, ils débitent de *jaffes* de café de petites gouttes et de *cognacs*! Remarquez combien ils ont de clients des de *cognacs*! Remarquez combien ils ont de clients des de *cognacs*! qui ont été du quartier particulier les écrivisses sont sur la table, du reste. Il en faut pour tous les goûts, vous dira le marchand. C'est du commerce!

Désirez-vous des tuyaux frais à bon marché? Vous trouvez, au prix de vingt centimes le mètre, des rideaux dont la finesse ferait pâlir les plus délicates dentelles de Malines et de Bruges. Voulez-vous remplacer vos ustensiles de ménage? Fouillez dans le tas! émaillés, porcelaines et faïences vous attirent par la modicité de leur prix. Ils ne coûtent rien, vous dit-on, et vous vous en servirez pour tout le reste de votre vie.

Ecoutez maintenant ce bienfaiteur de l'humanité auprès de qui Géraudel n'est qu'un vulgaire humoriste. Moyennant la modique somme de deux sous, il vous dit dans les autres villes. C'était un franc, et on se battait! — il vous fera cadeau d'un apétissant morceau de Gomme japonaise qui vous sauvera la vie. Remarquez-moi bien. Eh bien! pour une fois en passant on a mis, savez-vous, beaucoup trop de précipitation à se prononcer sur une question où le besoin d'aller vite s'était malheureusement justifié.

Comment! alors qu'il a fallu plus de huit années pour qu'enfin l'on se décidât à étudier des moyens de résistance l'Ecosse cependant si nécessaires; alors que les grands travaux de voirie votés en juin 1887 ne sont pas encore commencés, et que bien des jours, des semaines, ou des mois s'écoulront encore avant que la pioche des démolisseurs ne fasse son oeuvre; on a voté dans la dernière séance du conseil municipal, après une longue discussion dans laquelle ceux qui ont été en mouvements, de sale et *crasseux comme un peigne* qu'ils étaient — pardon, à nimable lecteur, vous voilà frais et rose comme si vous sortiez d'une boîte. Que deux sous, le marchandise et la manière de s'en servir. Mais vous pouvez, si vous êtes fumeur, faire votre provision de pipes chez la douce Catherine; l'étalage est varié et on est servi de confiance. Faites-là donc quitter un moment son comptoir pour vous verser qu'elle est très aimable, l'écorce est rude mais le cœur est bon.

Et tandis que vous vous distraitement vers l'horloge de la mairie, je m'aperçus que tandis que je flânais et que j'écoutais les avances et les buniments des marchands de toute sorte, quelqu'un avait suivi ma trace. Je m'arrêtais à Barbieux, était rassé pour ce jour-là, je n'y suis réalgné, car la soupe aurait été froide, et la mangeuse n'aurait pas manqué de soutenir que c'était « tous les jours comme ça. »

J'avais encore tout juste le temps d'aller prendre un verre d'apéritif, ou du contraire, si vous voulez, je me suis laissé faire, d'autant plus qu'il y avait plus loin un petit *paquet bien*, qui bâillait au soleil, en attendant une *fillette* pareille.

Il m'a appelé, je suis sûr qu'il avait la flemme aussi, lui.

En tout cas, si elle me reprend, ces jours-ci, je vais tout droit à Barbieux, vous y viendrez avec moi, si vous voulez.

O. DE L'ESPERANCE.

Chronique locale

ROUBAIX

Un violent incendie rue Pellart

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures et demie, un violent incendie s'est déclaré chez M. Dubus Coget et Cie, apprêteurs, rue Pellart.

C'est dans l'atelier de roulage, au-dessus des chaudières, que le feu a éclaté et en peu de temps, prit des des proportions considérables.

Le veilleur de nuit, nommé Agathon Chevalier, âgé de 22 ans, avait jusqu'alors cet atelier une heure auparavant et n'avait rien remarqué d'anormal.

Il fut tellement impressionné par la vue des flammes qui s'élèvent entièrement à une grande hauteur, qu'il ne put crier *au feu*, ni prévenir M. Coget qui habite l'usine.

Heureusement pour lui et ce dernier avait été réveillé par les bruits de crépitements et prévint son patron.

Des voisins accoururent également et immédiatement on fit fonctionner la pompe à incendie de l'établissement. Peu de temps après arrivaient les pompes du poste central, mais déjà tout l'atelier de roulage était en flammes, et il ne tablait soupé qu'à préserver les autres corps du bâtiment.

Derrière se trouvaient les ateliers de regrossage, le séchoir, et une partie de la grande bâtisse, et les pièces de toute la longueur des planchettes; au premier étage et au rez-de-chaussée les produits chimiques, tous en d'essence, etc.

On s'occupe surtout d'isoler les matières explosibles puis on réussit à couper le feu de chaque côté.

Les flammes s'élevaient à une très grande hauteur et on les apercevait de tous les points de la ville; le bâtiment incendié était déjà très ancien et donnait un aliment facile au feu.

Le corps de bâtiment servait également à remiser les pièces finies et à les rouler sur pisteaux.

Il est ainsi qu'une grande quantité de pièces de tissus de grande valeur sont devenues la proie des flammes.

Vers trois heures il y a tout danger avait disparu et on n'eut plus qu'à arroser les décombres.

Les vapeurs ont heureusement été lâchés à temps et le compteur fermé par un employé de l'usine.

Les dégâts sont évalués approximativement à 100,000 francs ainsi répartis: 100,000 francs pour les marchandises brûlées et abîmées, 30,000 francs pour les bâtiments, 30,000 francs pour le matériel.

Il y a assurance à plusieurs Compagnies.

Quant aux causes du sinistre, on ne peut écarter toute idée de malveillance, le veilleur ainsi que nous le disons plus haut, avait passé vers une heure et demie.

Le sergent-sapeur Delannoy était occupé à faire écouler un pan de mur, lorsqu'il reçut une brique sur le pied droit qui lui fit une blessure assez grave.

Il a subi un pansement chez le concierge et a pu retourner chez lui.

On ne pouvait pas les 650 ouvriers de cette usine seront forcés de chômer, M. Coget ayant l'intent on de les occuper au déblayage des matériaux.

Combats de coqs. — Une belle partie de coqs est prévue pour le Mardi 29 mai, 86, boulevard de la République, le dim nche 3l mai 1889 contre les Amis-Réunis du Colle-Braz d'Halluin dit Jean-Jean-Cocotte.

Un deau de trois mort pour 50 francs.

Trois poules la paire de plaisir à 10 francs.

Massacre de coqs. — Le sieur Louis Folis, 19, rue Brasserie de Moulin, rue des Moulins, 49, a l'honneur d'informer les amateurs de jeu de coqs qu'il donnera chez lui le dimanche 7 juin 1889, un grand massacre de coqs.

Il y aura 40 francs de prix qui seront répartis comme suit : 1er prix, 20 fr.; 2e, 13 fr.; 3e